



Département de Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne
C.C.A.S. – Pôle des Solidarités

DEC/CCAS/007/2024

DECISION

**OBJET : DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME - OPERATION « VENTE DE BURGERS SOLIDAIRES »
SOUTIEN EXCEPTIONNEL A L'EPICERIE SOLIDAIRE**

DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME
QUAI JEAN MOULIN
CS 56101
76100 ROUEN CEDEX

La Présidente du C.C.A.S. – Pôle des Solidarités de la Ville de LILLEBONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération en date du 9 juillet 2020 (D.12/07.2020) par laquelle le Conseil d'Administration de la Ville de LILLEBONNE a donné délégation à la Présidente du C.C.A.S. – Pôle des Solidarités pour signer tout document afférent à l'attribution de subventions (alinéa 11),

Considérant qu'à l'occasion du Salon International de l'Agriculture, le Département de Seine-Maritime a renouvelé l'opération « vente de burgers solidaires » et qu'il a souhaité reverser une partie des recettes à l'Épicerie Solidaire de la Ville de Lillebonne dans le cadre de la coordination départementale de lutte contre la précarité alimentaire,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le versement d'une subvention de 5 044 € en soutien exceptionnel à l'action au quotidien effectuée par l'Épicerie Solidaire en direction des lillebonnais les plus fragiles.

Article 2 : D'imputer cette recette sur le budget du C.C.A.S., - Pôle des Solidarités, fonction 413 nature 7473.

Article 3 : De transmettre la présente décision à la Préfecture de ROUEN dans le cadre du contrôle de légalité des actes administratifs et de la notifier au Département de Seine-Maritime.

Acte rendu exécutoire,

Fait à LILLEBONNE, le 15 avril 2024



La Présidente du C.C.A.S.
Pôle des Solidarités,
Christine DÉCHAMPS

PÔLE DES SOLIDARITÉS - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LILLEBONNE

Hôtel de Ville - esplanade François Mitterrand - B.P. 20071 - 76170 Lillebonne

02 32 84 50 50 / 02 32 84 50 73 - lillebonne.fr

admccas@lillebonne.fr - affaires_sociales@lillebonne.fr - seniors@lillebonne.fr - logement@lillebonne.fr

Toute correspondance doit être adressée à Mme la Présidente du CCAS